

SEANCE DU 25 MARS 2009

L'an deux mil neuf, le vingt cinq mars, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à vingt heures trente, dans la Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Pierre FOHRER, Maire.

<u>Présents :</u>	Jean-Pierre FOHRER Françoise WILTZ Alain FERRY Sophie BERGEON Sophie BROOKES Sophie PIERRE Jean-Pierre HAYNE Jackie LEFEBVRE Bruno SEMANNE Bernard VAILHE	<i>Maire</i> <i>Premier adjoint</i> <i>Deuxième adjoint</i>
-------------------	--	---

Absents excusés : Christel VAUTIER (donne pouvoir à Sophie BROOKES)

Secrétaire de séance : Sophie BROOKES

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter le procès-verbal de la précédente réunion. Aucune observation n'ayant été soulevée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- Vote du Compte Administratif 2008
- Approbation du Compte de Gestion 2008
- Vote du Budget Primitif 2009
- Vote du taux des quatre taxes directes locales
- Demande de subvention au titre du Fond Scolaire
- Demande de subvention au titre de la Dotation Globale d'Equipement 2009 pour l'aménagement des locaux de la Mairie
- Nomination de deux représentants et un suppléant au sein du Syndicat Intercommunal d'Organisation Sportive du Vexin (SIOSV)
- Délibération fixant le taux unitaire des vacations funéraires
- Demande de subvention au titre de la Dotation Globale d'Equipement 2009 pour l'aménagement de la mare située au bourg d'Haravilliers
- Demande de subvention au titre de la Dotation Globale d'Equipement 2009 pour l'aménagement de nouveaux emplacements dans le columbarium du cimetière communal

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008 ET AFFECTATION DU RESULTAT

Madame Françoise WILTZ (premier adjoint) prend la présidence pour procéder à l'examen et au vote du compte administratif 2008 qui se présente ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses :	290 938,90 €
Recettes :	401 690,74 €
Excédent antérieur reporté :	68 970,26 €
Excédent 2008	179 722,10 €

Section d'Investissement :

Dépenses :	149 632,72 €
Déficit antérieur reporté :	58 671,59 €
Recettes :	81 204,00 €
Déficit 2008 :	127 100,25 €
Excédent global de clôture :	52 621,85 €

Les excédents de fonctionnement sont affectés au compte 1068 pour 127 100,25 € pour combler le déficit d'investissement et le reste au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) pour 52 621,85 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents (11 voix pour, 0 contre et 0 abstention), d'approuver le Compte Administratif 2008 et l'affectation du résultat.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2008

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de voter le compte de gestion 2008 du Trésorier Payeur de Marines qui est conforme au compte administratif de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents (11 voix pour, 0 contre et 0 abstention) d'approuver le compte de gestion du Trésorier Payeur.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009

Monsieur le Maire donne lecture de sa proposition de Budget Primitif de la Commune pour l'année 2009

Le Budget se présente ainsi :

Section de Fonctionnement :

Dépenses	406 931,41 €
Recettes	406 931,41 €

Section d'Investissement :

Dépenses	480 932,25 €
Recettes	480 932,25 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents (11 voix pour, 0 contre et 0 abstention), d'approuver le budget primitif 2009, **au niveau de chaque chapitre.**

VOTE DU TAUX DES QUATRE TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur le Maire propose de voter le produit fiscal attendu des contributions directes proposées par les Services Fiscaux, sans appliquer de coefficient de variation proportionnelle, soit les taux suivants :

<i>Taxe d'habitation</i>	8.58%
<i>Taxe sur le foncier bâti</i>	13.13%
<i>Taxe sur le foncier non bâti</i>	51.06%
<i>Taxe professionnelle</i>	11.92%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents (11 voix pour, 0 contre et 0 abstention), d'approuver la proposition de Monsieur le Maire pour l'année 2009.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FOND SCOLAIRE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de solliciter le Conseil Général du Val d'Oise pour l'obtention d'une subvention au titre du fonds scolaire, afin de permettre l'entretien et l'aménagement des bâtiments scolaires existants.

Une première opération consistera à la mise en peinture d'une classe, des circulations et du dortoir utilisé par les enfants de maternelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents (11 voix pour, 0 contre et 0 abstention) d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter cette subvention auprès du Conseil Général.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT 2009 POUR L'AMENAGEMENT DES LOCAUX DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire expose, au Conseil Municipal, la nécessité de solliciter une dotation globale d'équipement, au titre de l'année 2009, afin de permettre la réalisation d'opérations communales selon les priorités suivantes :

- ✓ Aménagement des locaux de la Mairie et mise en conformité : 37 551,00 €

Monsieur le Maire rappelle que la note du préfet du Val d'Oise du 28 janvier 2009, relative à la DGE 2009, stipule que les communes de 500 à 2 000 habitants peuvent être subventionnées à hauteur de 40 à 45 % pour des travaux de bâtiments communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents (11 voix pour 0 contre et 0 abstention) :

- de demander une DGE au titre de l'année 2009, afin de réaliser ces opérations selon les priorités proposées
- que la commune s'engage à prendre en charge le cas échéant, la différence entre le taux maximum et le taux réellement attribué

que toutes les dépenses relatives à ces opérations seront inscrites au chapitre 21 de la section d'investissement du budget communal 2009.

NOMINATION DE DEUX REPRESENTANTS ET UN SUPPLEANT AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ORGANISATION SPORTIVE DU VEXIN (SIOSV)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de désigner deux délégués et un suppléant au sein du comité du SIOSV afin que ce syndicat soit en mesure de procéder à l'élection des membres de son bureau

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents (11 voix pour, 0 contre et 0 abstention) de désigner :

- titulaires : Madame Sophie BERGEON, Monsieur Bernard VAILHE
- suppléant : Monsieur Bruno SEMANNE

DELIBERATION FIXANT LE TAUX UNITAIRE DES VACATIONS FUNERAIRES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents (11 voix pour, 0 contre et 0 abstention) de fixer le montant des vacations funéraires à 25,00 euros.

NOMINATION D'UN DELEGUE A L'OFFICE DE TOURISME DU VAL DE VIOSNE

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de désigner, à l'unanimité des membres présents (11 voix pour, 0 contre et 0 abstention) comme délégué communal à l'Office de Tourisme du Val de Viosne, Monsieur Jean-Pierre FOHRER.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT 2009 POUR L'AMENAGEMENT DE LA MARE SITUEE AU BOURG D'HARAVILLIERS

Dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie, le maire expose le projet d'aménagement de la mare situé au bourg d'Haravilliers.

Cette opération consisterait au débroussaillage et nettoyage des abords, au curage du bac de décantation et la mise en place de plantes pour la filtration de l'eau. Enfin une mise en sécurité du site est prévu.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de délibérer concernant une demande de subvention au titre de la D.G.E. 2009 pour cette opération d'un montant de 17 249.00 € HT..

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents (11 voix pour 0 contre et 0 abstention) :

- de demander une DGE au titre de l'année 2009, afin de réaliser ces opérations.
- que la commune s'engage à prendre en charge le cas échéant, la différence entre le taux maximum et le taux réellement attribué.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT 2009 POUR DE NOUVEAUX EMBLEMES AU COLUMBARIUM

Dans le cadre de l'évolution de la réglementation en matière d'incinération et compte tenu de l'augmentation de la demande de la population, le Maire propose d'ajouter des emplacements dans le columbarium situé dans le cimetière de la commune.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de délibérer concernant une demande de subvention au titre de la D.G.E. 2009 pour cette opération d'un montant de 4 620 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents (11 voix pour, 0 contre et 0 abstention) :

- de demander une DGE au titre de l'année 2009, afin de réaliser cette opération.
- que la commune s'engage à prendre en charge le cas échéant, la différence entre le taux maximum et le taux réellement attribué.

Séance levée à 22 h 45

convocation : 20 mars 2009

publication : 30 mars 2009

envoi en sous-préfecture : 31 mars 2009